

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 A 19h00

L'an deux mil dix-neuf, le 1<sup>er</sup> avril, à 19 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

25 mars 2019

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Sophie Dupuis, Monique Forestier, Mme Ginette Legouez-Delannoy, Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mme Béatrice Creignou, M. Julien Hébert, Mme Angélique Letellier

Présents : 11

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Alain Bodot  
Pouvoir de M. Julien Hébert à Mickaël Quibel

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur Eric Lebourg

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 2019
2. Compte-Administratif 2018
3. Compte de Gestion 2018
4. Affectation des résultats
5. Attribution des subventions aux associations
6. Vote des taux d'imposition locaux
7. Budget primitif 2019
8. Compte administratif 2018 Lotissement De Clercy
9. Affectation des résultats Lotissement De Clercy
10. Budget 2019 Lotissement De Clercy
11. Compte administratif 2018 Eau et Assainissement
12. Compte de gestion 2018 Eau et Assainissement
13. Affectation des résultats Eau et Assainissement
14. Budget primitif 2019 Eau et Assainissement
15. Questions diverses

Rajouts à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande de fonds de concours
- Participation au SIVOS

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

### Rajouts à l'ordre du jour

#### **a. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux pour les travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade**

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de demander à la Communauté de Communes Terroir de Caux une aide financière pour les travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade.

Et de demander de passer au vote pour faire cette demande à hauteur de 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** en faveur de cette disposition

#### **b. Participation au SIVOS d'Ouville la rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil**

Le Conseil Municipal,

Considérant que la participation en qualité de commune adhérente pour l'exercice 2019 pour le SIVOS d'Ouville-la-Rivière, Saint Denis d'Aclon et Ambrumesnil se monte à 45 496,00 €

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** le versement de la participation communale s'élevant à 45 496,00 €

### **2. Adoption du compte-rendu du vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

### **3. Compte-administratif 2018**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018 dressé sous la Présidence de Monsieur Dominique Sancier

Vu la lecture des comptes correspondants,

- Fonctionnement : 730 852,06 €

- Investissement : 6 343,79 €

Soit un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 737 195,85 €.

... après avoir délibéré,

**à l'unanimité**

**APPROUVENT** le Compte Administratif 2018 de la commune

### **4. Compte de gestion 2018**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Pierre Gamblin, Trésorier de Luneray,  
Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

... après avoir délibéré,

**à l'unanimité**

**APPROUVENT** le Compte de gestion 2018 de la commune

## **5. Affectation des résultats 2018**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,  
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVENT** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2019 :

En recettes de fonctionnement :	excédent à affecter : R 002 :	677 234,83 €
En dépenses d'investissement :	excédent à affecter : R 001 :	6 343,79 €
Affectation à la section d'investissement (article 1068) :		53 617,23 €

## **6. Attribution des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

après avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Année 2019</b>	<b>Associations</b>	<b>Année 2019</b>
Entente Vienne et Saône	1500	Cicogé	100
Anciens combattants	500	Chœurs and Caux	120
Club de l'Amitié	500	Club des jeunes de Luneray	120
Foyer Rural	500	La Clé des chants	50
Les Globes Trotters	300	Offranville running	120
Comité de Jumelage	300		

## **7. Vote des taux d'imposition 2019**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le produit attendu au Budget Primitif Unique 2019,

... après avoir délibéré,

**à l'unanimité** :

**DECIDENT** de laisser inchangés les taux d'imposition par rapport à 2018

**FIXENT** donc de la manière suivante les taux des taxes pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation : 11,13 %

Taxe foncière bâti : 16,98 %

Taxe foncière non bâti : 33,93 %

## **8. Budget primitif 2019**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

- Dépenses de fonctionnement : 821 176,69 €
- Recettes de fonctionnement : 1 184 532,14 €
- Dépenses d'investissement : 786 629,88 €
- Recettes d'investissement : 786 629,88 €

... après avoir délibéré,

**à l'unanimité**

**APPROUVENT** le Budget Primitif Unique de l'exercice 2019.

## **9. Compte-administratif 2018 Lotissement de Clercy**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018 dressé sous la Présidence de Monsieur Dominique Sancier

Vu la lecture des comptes correspondants,

- Fonctionnement : 336 127,72 €
- Investissement : - 204 940,00 €

Soit un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 131 187,72 €.

... après avoir délibéré,

**à l'unanimité**

**APPROUVENT** le Compte Administratif 2018 du Lotissement de Clercy

## **Compte de gestion 2018 Lotissement de Clercy**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Pierre Gamblin, Trésorier de Luneray,

Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVENT** le Compte de gestion 2018 du Lotissement de Clercy

## **10. Affectation des résultats 2018 Lotissement de Clercy**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVENT** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Lotissement de Clercy 2019 :

En dépenses d'investissement : déficit à affecter : D 001 :	204 940,00 €
En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 :	336 128,00 €

## **11. Budget primitif 2019 Lotissement de Clercy**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur Gamblin, trésorier de Luneray :

- Dépenses de fonctionnement : 336 129,00 €
- Recettes de fonctionnement : 336 129,00 €
- Dépenses d'investissement : 336 129,00 €
- Recettes d'investissement : 336 129,00 €

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT** le budget annexe lotissement De Clercy 2019

## **12. Compte-administratif 2019 Eau et Assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte administratif 2018 dressé sous la Présidence de Monsieur Dominique Sancier

Vu la lecture des comptes correspondants,

- Fonctionnement : 58 689,43 €
- Investissement : 57 900,28 €

Soit un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 116 589,71 €.

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT** le Compte Administratif 2018 Eau et Assainissement.

## **13. Compte de gestion 2018 Eau et Assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte gestion 2018 dressé par Monsieur Pierre Gamblin, trésorier de Luneray  
Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT** le Compte de gestion 2018 Eau et Assainissement.

#### **14. Affectation des résultats 2018 Eau et Assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVENT** l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Eau et Assainissement 2019 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 : 58 689,43 €

En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 : 57 900,28 €

#### **15. Budget primitif 2019 Eau et Assainissement**

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

- Dépenses de fonctionnement : 71 889,43 €
- Recettes de fonctionnement : 71 889,43 €
- Dépenses d'investissement : 89 102,28 €
- Recettes d'investissement : 89 102,28 €

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVENT** le Budget Primitif unique Eau et Assainissement de l'exercice 2019

#### **16. Questions diverses**

- Monsieur Letellier expose qu'une somme a été mise au budget primitif 2019 pour rembourser en partie les factures des Ambrumesnilais concernant la destruction de nids de guêpes et de frelons asiatiques. Une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour fixer le montant précis des aides.
- Lors de la fête de la musique qui se déroulera le vendredi 28 juin prochain, il a été décidé que les membres du Foyer Rural prenaient en charge la petite restauration au cas où celle-ci ne pourrait être assurée par le bar du centre.
- Monsieur Lebourg propose aux membres du conseil municipal deux choix de décors lumineux sur candélabres. Leur choix s'arrête sur l'étoile. La commande sera passée dans la semaine pour bénéficier des remises proposées.
- Monsieur Letellier informe le conseil que le montant du loyer éolien qui revenait à la Communauté de Communes et au département pourrait être en partie reversé à la commune à hauteur de 20%.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Monsieur le Maire demande aux conseillers d'être présents ce dimanche pour faire les tours de garde.

- Monsieur Letellier fait lecture du courrier reçu par Monsieur Sébastien Jumel relatif au grand débat. Celui-ci l'informe que le Président de la république a bien reçu le cahier de doléances mis à disposition des habitants d'Ambrumesnil.
- Les tableaux présents dans la salle du Parvis vont être remplacés par des peintures réalisées par la professeure de dessin d'Ambrumesnil, Sviatlana Vertsinskaia. Celle-ci a fait des propositions aux élus qui ont choisi de conserver les dorures qui coupent la peinture en plusieurs parties mais en les allégeant. Le choix définitif sera arrêté lors d'un prochain conseil.
- Prochain conseil municipal le vendredi 17 mai.

L'ordre du jour étant épuisé à 22h15, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.